



**CMAP**

Résoudre autrement vos conflits  
avec le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris

Paris, le 12 juillet 2005

**Monsieur Jeremy LACK**  
**23, avenue de Beau-Séjour**  
**CH-1206 GENEVE**

*P.J. : Critères d'agrément des médiateurs*

Monsieur,

La sous-commission d'agrément et de nomination du CMAP s'est réunie le 11 juillet 2005 pour examiner les dossiers présentés par les candidats médiateurs, arbitres, experts et tiers-évaluateurs.

J'ai l'honneur de vous informer que votre candidature en tant que médiateur a reçu l'agrément des membres de la Commission.

En conséquence, le Secrétariat général du Centre vous saurait gré de bien vouloir remplir la fiche ci-jointe et lui en faire retour en y joignant une photographie d'identité.

Je vous rappelle que le CMAP n'établit pas de liste publique des tiers agréés et que votre désignation se fera donc en fonction des litiges qui seront soumis au Centre et, bien entendu, de l'adéquation de vos compétences à l'affaire. Cela, vous l'aurez compris, ne permet pas de garantir la rapidité ou la fréquence des désignations.

En vous remerciant d'avoir bien voulu mettre votre expérience au service des entreprises, sous l'égide du CMAP, je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Pierre ANCEL

Président de la Commission d'agrément et de nomination

